

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour d'octobre deux mille vingt-quatre (7 octobre 2024) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Correspondance*
- 4. Trésorerie*
- 5. Adoption des comptes fournisseurs*
- 6. Adoption du Règlement n° 407-3-2024 modifiant le Règlement administratif 407-2018, afin de régulariser des propriétés situées sur certains chemins, rangs et rues privés*
- 7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 471-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour des honoraires professionnels en vue de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées*
- 8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 472-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la route des Pins*
- 9. Adoption du Code de civilité au travail, version 1.0*
- 10. Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail, version 1.0*
- 11. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2025*
- 12. Octroi de contrat – Déneigement Karl Lampron – Déneigement de la rue Lambert, saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027*

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

13. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette) - Saison 2024-2025*
14. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2024-2025*
15. *Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2024-2025*
16. *Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataire - Années 2025, 2026 et 2027*
17. *Mandat à L'Air en Fête inc. pour la gestion du camp de jour 2025 - Protocole d'entente - Autorisation de signataire*
18. *Mandat à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) – Récupération additionnelle de TPS et de TVQ – Autorisation de signataire*
19. *Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de madame Claire Bellerive à titre de membre bénévole*
20. *Comité consultatif en environnement - Nomination de monsieur Marc Montembeault*
21. *Entérinement – Inscription au programme de formation « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » – Monsieur David Boisvert*
22. *Embauche d'un ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu – Statut temps plein – Monsieur André Gagnon*
23. *Embauche de deux (2) journaliers de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Messieurs Dany Alarie et Shunn Jacques*
24. *Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire*
25. *Proclamation de la Grande semaine des tout-petits*
26. *Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Journée de la culture au parc de la Gabelle – 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle*
27. *Motion de félicitations – Membres du comité organisateur – Tournoi de golf 2024*
28. *Affaires diverses*
- Période de questions*
29. *Clôture de la séance*

2024-10-189

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance du conseil municipal du 7 octobre 2024.

Avec le début du mois d'octobre, les températures changent, les couleurs font leur apparition et les préparatifs des terrains avant l'arrivée de la neige vont bon train.

La mairesse en profite pour rappeler aux citoyens qu'il y aura deux collectes de feuilles mortes et résidus verts, soit le mercredi 6 novembre et le jeudi 21 novembre par l'entrepreneur E360S inc. Lors de ces collectes, seuls les feuilles mortes et résidus verts seront ramassés. Elle leur rappelle qu'il est important de ne pas mettre de déchets avec les feuilles mortes et résidus verts, car ces résidus sont destinés à engraisser de la terre agricole. Elle précise que si les citoyens désirent participer à ces collectes, les sacs en papier biodégradables sont maintenant obligatoires. Les sacs de

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

plastique ne sont plus acceptés par les entreprises qui les reçoivent, car du plastique se retrouve dans la matière compostable.

La mairesse rappelle aussi aux citoyens que la fréquence de la collecte des ordures ménagères, soit le bac noir, sera d'une fois par mois à partir du 10 octobre 2024 jusqu'à la mi-avril 2025. Elle souligne qu'il faudra maximiser l'utilisation des bacs à compost et bacs de recyclage. Un calendrier avec toutes les dates sera publié sur le site web de la municipalité, Carecity et Facebook. Elle les remercie de leur collaboration.

Ensuite, la mairesse mentionne que la semaine dernière, un communiqué a été produit par la municipalité demandant leur collaboration concernant l'utilisation de l'emprise des rues pour installer des boîtes aux lettres, paniers de basket ou encore des balises pour protéger les terrassements. Elle leur rappelle que cet espace appartient à la municipalité et est nécessaire, entre autres, pour dégager adéquatement la voie publique. C'est pourquoi aucun objet ne doit se trouver dans l'emprise des rues, et ce, en tout temps. Il est, par conséquent, strictement interdit de positionner les balises de déneigement ou autres objets dans l'emprise des rues de la municipalité et du ministère des Transports.

Pour continuer, elle annonce que, le 26 octobre prochain, il y aura distribution de compost à Énercycle de 9 h à midi, et que les citoyens doivent apporter leurs contenants.

Aussi, la mairesse souligne qu'à l'approche du budget, la municipalité va renouveler le contrat de l'Air en Fête qui a la responsabilité du camp de jour municipal. Pour l'été 2025, il y aura une nouveauté, soit la possibilité pour les parents d'avoir accès au service de garde ou non. Naturellement, cela affectera le coût selon le forfait choisi. Cela permettra de répondre aux besoins de plusieurs parents.

Elle poursuit en soulignant que, le 17 septembre 1924 est né monsieur Paul Bournival. Or, le 17 septembre dernier, il a célébré ses 100 ans! Monsieur Bournival a été conseiller municipal du 6 décembre 1993 au 20 octobre 1997. Elle félicite le centenaire et lui souhaite encore de très belles années.

Aussi, dans le cadre de l'Halloween, la mairesse annonce que le comité culturel propose le concours de maisons décorées et qu'une activité de cinéma en plein air aura lieu le 25 octobre au parc Réal-St-Onge. De plus, le 3 novembre, il y aura une activité à la bibliothèque sous le thème « Dessine avec les mots ». L'activité se déroulera de 10 h 30 à midi.

Pour continuer, elle remercie le comité organisateur du tournoi de golf de l'Association des loisirs pour la magnifique journée tenue le 21 septembre dernier. Elle remercie également son collègue, monsieur Marc Bastien, qui l'a accompagnée au 82^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités. Ils ont eu la chance d'assister à plusieurs conférences et ateliers tous très intéressants, formateurs et pertinents pour la municipalité.

En terminant, elle souhaite une joyeuse Halloween aux jeunes et moins jeunes citoyens de Saint-Étienne-des-Grès et leur rappelle de profiter de cette belle fête en toute sécurité!

Nancy Mignault,
Mairesse

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2024-10-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Paul Langevin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2024-10-07 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2024-10-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2024-10-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2024-10-192

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 août 2024*, totalisant 65,23 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2024*, totalisant 333 945,87 \$.
- Les prélèvements, pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2024*, totalisant 83 751,42 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2024*, au montant de 371 335,51 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Autorisation – Affectation de l'excédent de fonctionnement réservé à l'égout – Sanction administrative pécuniaire – Station de traitement des étangs aérés

2024-10-193

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de l'excédent de fonctionnement réservé à l'égout, d'un montant de 3 500 \$, pour pourvoir au paiement de la sanction administrative pécuniaire imposée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, relativement à la station de traitement des étangs aérés, suivant l'avis de réclamation daté du 23 septembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du Règlement n° 407-3-2024 modifiant le Règlement administratif 407-2018, afin de régulariser des propriétés situées sur certains chemins, rangs et rues privés

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire régulariser la situation de propriétés situées sur des chemins, rangs et rues privés existants sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès par l'autorisation de constructions sur ces dits chemins, rangs et rues privés existants;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'article 14.2 du *Règlement administratif 407-2018* portant sur les conditions particulières pour la délivrance des permis de construction;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Paul Langevin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024, inscrit au livre des délibérations par la résolution 2024-06-108, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 407-3-2024 a été adopté lors de la séance du 8 juillet 2024, par la résolution 2024-07-129 modifiée par la résolution 2024-09-171;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché sur le territoire et publié dans un journal pour la tenue d'une assemblée publique de consultation, afin d'en aviser les citoyens, et que cette assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 septembre 2024;

2024-10-194

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 407-3-2024 *modifiant le Règlement administratif 407-2018, afin de régulariser des propriétés situées sur certains chemins, rangs et rues privés.*

Il est aussi résolu de transmettre ledit règlement à la MRC de Maskinongé, pour analyse de la conformité.

Ledit règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 471-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour des honoraires professionnels en vue de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées

2024-10-195

Jocelyn Isabelle donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 471-2024 *décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour*

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

des honoraires professionnels en vue de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

8. *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 472-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la route des Pins*

2024-10-196

Line Bélanger donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 472-2024 *décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la route des Pins*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

9. *Adoption du Code de civilité au travail, version 1.0*

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail sain et d'y contribuer;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un *Code de civilité au travail*, afin d'exposer les comportements et valeurs à adopter en milieu de travail;

2024-10-197

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le *Code de civilité au travail, version 1.0*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. *Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail, version 1.0*

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté une telle politique le 11 juillet 2011, par la résolution 2011-07-209 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail sain et d'y contribuer;

2024-10-198

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*, version 1.0. Cette politique abroge toute politique antérieure portant sur le même objet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a adopté ses prévisions budgétaires 2025, par la résolution 119-09-24;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2025 de 1 389 137 \$ (revenus, dépenses et affectations), ayant une quote-part globale de 1 369 387 \$;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit, pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une quote-part de 379 101 \$ (27,68 %), répartie en deux (2) paiements, le 1^{er} février 2025 et le 1^{er} juillet 2025, d'un montant 189 550,50 \$;

2024-10-199

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2025 de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé telles que présentées et accepte de lui verser la contribution demandée de 379 101 \$ (27,68 %).

Il est de plus résolu qu'un premier paiement de 189 550,50 \$, représentant la moitié de la quote-part, soit effectué le 1^{er} février 2025, et que l'autre moitié soit versée le 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Dénéigement Karl Lampron – Dénéigement de la rue Lambert, saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

2024-10-200

Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Dénéigement Karl Lampron le contrat pour le déneigement de la rue Lambert, saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, pour un montant de 12 900 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

13. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils – Déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette) - Saison 2024-2025

2024-10-201

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Rolland Bouchard et fils le contrat pour le déneigement du secteur du Lac Robert (rues Christian, Jean et Guillemette), saison 2024-2025, pour un montant de 14 700 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne - Saison 2024-2025

2024-10-202

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2024-2025, le contrat de déneigement suivant à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l'hôtel de ville	1680 \$
Stationnement de la caserne	2730 \$

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2024-2025

CONSIDÉRANT que les contrats de déneigement des bornes sèches, du stationnement, du chemin d'accès et du terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton, d'une partie du 5^e Rang et du chemin du Lac-Bourassa (culs-de-sac), ainsi que de conteneurs, sont généralement donnés à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2024-2025, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

2024-10-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2024-2025, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	320 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 ^e Rang face au Lac des Érables	400 \$
Patrick Milot	Borne sèche du chemin Saint-Thomas (Lac Boisvert)	750 \$
Dany Marcouiller	Chemin d'accès et terrain des loisirs de Saint-Thomas-de-Caxton	1800 \$
Rolland Bouchard et fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine du Sable-fin	630 \$
Rolland Bouchard et fils	Cul-de-sac chemin du Lac-Bourassa	300 \$

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Entrepreneur Claude Pépin	Conteneurs du rang des Grès	700 \$
---------------------------	-----------------------------	--------

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataire - Années 2025, 2026 et 2027

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec offre une compensation pour le balayage des routes sur le territoire de la municipalité qui sont à l'entretien du ministère, pour les années 2025, 2026 et 2027, pour un montant annuel de 2 563,40 \$;

CONSIDÉRANT que le balayage sera effectué sur une longueur de 3662 mètres;

2024-10-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès c.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Mandat à L'Air en Fête inc. pour la gestion du camp de jour 2025 - Protocole d'entente - Autorisation de signataire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que l'entreprise L'Air en Fête inc. possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des Camps Certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir un service de camp de jour municipal accessible et de qualité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure une entente avec L'Air en Fête inc. pour la gestion du camp de jour estival 2025;

CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente* pour la gestion du camp de jour estival 2025 déposé par l'entreprise L'Air en Fête inc, le 2 octobre 2024;

2024-10-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate l'entreprise L'Air en Fête inc. pour la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des ressources financières, de la gestion des ressources matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival 2025, suivant la formule proposée, soit celle d'utilisateur-payeur à la semaine incluant les coûts de la sortie et du chandail, aux tarifs suivants :

Camp de jour régulier des enfants de 5 à 12 ans- Semaine de 5 jours
Service de garde facultatif (25 \$)
Tarif hebdomadaire : 205 \$;
Subvention de la municipalité : 94 \$;
Tarif usager résident : 111 \$;
Tarif usager non-résident : 205 \$.

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Camp de jour régulier des enfants de 4 ans – Semaine de 4 jours
Service de garde facultatif (20 \$)
Tarif hebdomadaire : 194 \$;
Subvention de la municipalité : 79 \$;
Tarif usager résident : 115 \$;
Tarif usager non-résident : 194 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le *Protocole d'entente pour la gestion du camp de jour estival 2025*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Mandat à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) – Récupération additionnelle de TPS et de TVQ – Autorisation de signataire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire obtenir les services de la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour la récupération additionnelle de TPS et de TVQ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il y a lieu de conclure une entente de services entre les deux parties;

CONSIDÉRANT l'*Entente de contrat de service* proposée par la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.), en date du 12 septembre 2024;

2024-10-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour la récupération additionnelle de TPS et de TVQ et autorise la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'*Entente de contrat de service* à conclure avec la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de madame Claire Bellerive à titre de membre bénévole

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé, par la résolution numéro 2013-09-369, une organisation municipale de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que madame Claire Bellerive est disponible et désire devenir membre bénévole au sein de l'organisation;

2024-10-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme madame Claire Bellerive à titre de membre bénévole de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Comité consultatif en environnement - Nomination de monsieur Marc Montembeault

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé un Comité consultatif en environnement;

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Montembeault désire siéger audit comité;

2024-10-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marc Montembeault à titre de membre du Comité consultatif en environnement, en date du 7 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Entérinement – Inscription au programme de formation « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » – Monsieur David Boisvert

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour pourvoir le poste d'Ouvrier spécialisé de classe 1 (hygiène du milieu);

CONSIDÉRANT qu'un affichage à l'interne de ce poste a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur David Boisvert a signé l'avis d'affichage;

CONSIDÉRANT que monsieur David Boisvert désire suivre la formation intitulée « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » du programme *Qualifications professionnelles en eau potable*, offerte à distance par le Cégep de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la municipalité promeut la formation des employés;

2024-10-209

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'inscription de monsieur David Boisvert à la formation intitulée « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » du programme *Qualifications professionnelles en eau potable*, offerte à distance par le Cégep de Saint-Laurent et inscrite à l'horaire 13 jours au cours du mois de novembre 2024. Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la facture n° 24-0938, datée du 26 septembre 2024, d'un montant de 2 600 \$, en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Embauche d'un ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu – Statut temps plein – Monsieur André Gagnon

CONSIDÉRANT que le poste d'ouvrier spécialisé classe 1 – Hygiène du milieu était vacant et qu'un appel de candidatures à l'externe a eu lieu;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection pour l'embauche de M. André Gagnon;

2024-10-210

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur André Gagnon au poste d'ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu, de statut temps plein, à compter du 28 octobre 2024. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

23. Embauche de deux (2) journaliers de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Messieurs Dany Alarie et Shunn Jacques

CONSIDÉRANT que des postes de journalier Classe 2 étaient vacants et qu'un appel de candidatures a été tenu;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de deux (2) personnes, afin de pourvoir les besoins en personnels;

2024-10-211

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche messieurs Dany Alarie (entrée en fonction le 28 octobre 2024) et Shunn Jacques (entrée en fonction le 18 novembre 2024) aux postes de journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

2024-10-212

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2024-2025 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	11 janvier 2025 et 26 avril 2025	Salle Jules-Bellemare

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Proclamation de la Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

2024-10-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

D'AUTORISER la mairesse à proclamer verbalement la semaine du 18 novembre au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits;

D'AUTORISER la mairesse à inviter lesdits membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, ce qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Membres du Comité culturel et de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Journée de la culture au parc de la Gabelle – 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle

2024-10-214

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel et de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès pour l'organisation des activités tenues lors de la Journée de la culture au parc de la Gabelle le 28 septembre dernier, dans le cadre du 100^e anniversaire du barrage de la Gabelle, qui ont connu vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Membres du comité organisateur – Tournoi de golf 2024

2024-10-215

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité organisateur du Tournoi de golf annuel de l'Association des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès pour le grand succès qu'a connu la 19^e édition tenue le 21 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 09;

Fin : 20 h 26.

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

29. Clôture de la séance

2024-10-216

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.